BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 033-2015/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ISTISNA'A N°2UV-0148 CONCLU LE 18 FEVRIER 2015 A DJEDDAH AU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CITE UNIVERSITAIRE A BOBO-DIOULASSO (PHASE II)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 25 juin 2015
et adopté la loi dont la teneur suit:

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt Istisna'a n°2uv-0148 conclu le 18 février 2015 à Djeddah au Royaume d'Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de construction et d'équipement d'une cité universitaire à Bobo-Dioulasso (Phase II).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 25 juin 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Quatrième Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
Quatrième Vice-président
BURKINA FASO

Amadou DABO

Le Secrétaire de séance

Kouroubondou René LOMPO